

Bourses d'été du Hannah 2017/2018

Dans le cadre du présent concours, des bourses de recherche d'une durée de trois mois (durant l'été) et d'une valeur de 5,500\$ maximum sont offertes à des étudiant(e)s de premier cycle inscrit(e)s dans une université canadienne. Il s'agit de permettre à ces derniers de mener à bien un projet en histoire de la médecine sous l'étroite supervision d'un professeur-chercheur qualifié dans le domaine. Les fonds associés à ce concours proviennent d'Associated Medical Services Inc (AMS). Toutefois, ce programme de bourse est administré en partenariat avec la Société Canadienne d'Histoire de la Médecine (SCHM), cette dernière étant chargée d'évaluer et de classer les demandes avant de répartir les fonds.

Date limite de réception des dossiers: le 23 février 2018, le cachet de la poste faisant foi Les formulaires de demande sont disponibles à l'adresse suivante:

<http://cshh-schm.ca/students-etudiants/undergraduate/>

Objectif

Le programme de bourses d'été du Hannah offre l'opportunité à des étudiants de premier cycle de se familiariser avec les techniques de la recherche historique. Il s'agit plus particulièrement d'encourager le développement de l'histoire de la médecine comme champ de recherche autour de projets novateurs et porteurs.

Thèmes de recherche

Le financement ira à des projets en histoire de la santé, des maladies ou de la médecine définie au sens large. La recherche proposée peut concerner n'importe quelle aire spatiale et temporelle –il n'est donc pas nécessaire de travailler sur l'histoire de la médecine au Canada pour postuler.

Le projet peut s'inscrire le cadre d'une thèse de programme « honours », constituer un travail de recherche particulièrement important ou toute autre forme de projet conçue par l'étudiant en accord avec son superviseur. Le candidat doit toutefois faire la démonstration que son projet est réalisable en dedans de trois mois, c'est-à-dire durant la période de financement.

Financement

Le montant, d'une valeur maximale de 5,500\$, est offert sous forme de bourse. Le récipiendaire devra en bénéficier pendant une période de trois mois consécutifs, pendant la période d'été (la période couverte va de mai à août).

L'argent sera mis à la disposition de l'institution universitaire dont le récipiendaire relève. Le boursier sera ensuite payé par son institution d'affiliation ce en concordance avec la politique de distribution des fonds de cette dernière. Veuillez noter que la bourse est imposable au niveau fédéral.

Jusqu'à 4 bourses pourront être attribuées dans le cadre du concours de 2017/2018.

Critères d'éligibilité

Tous les candidat(e)s doivent être inscrit(e)s à un programme de premier cycle dans une université canadienne reconnue au moment de leur demande. Tous les étudiant(e)s de premier cycle sont éligibles si tant est que leur projet et leur superviseur de recherche rencontrent les critères sus-mentionnés. Le programme encourage les demandes en provenance d'étudiants en médecine. Normalement, les fonds ne peuvent être utilisés ailleurs que dans le cadre d'une université canadienne.

Date limite de dépôt des dossiers

Les dossiers de demande doivent parvenir au bureau du vice-président de la SCHM au plus tard le 23 février 2018 (le cachet de la poste faisant foi).

Les demandes qui ne respecteraient pas l'une ou l'autre de ces instructions ne seront pas évaluées.

Pour remplir sa demande

Le dossier de demande consiste en plusieurs documents distincts pour le remplissage desquels des instructions spécifiques apparaissent cidessous. Le formulaire de demande et le formulaire « Déclaration du candidat » sont pré-formatés. Tous les autres documents qui sont à joindre au dossier requièrent des pages supplémentaires dont la présentation est encadrée par les instructions ci-dessous.

Formulaire de demande (<http://www.cshm-schm.ca/students.php>)

Le formulaire de demande doit contenir toutes les signatures originales requises.

En apposant sa signature, l'université où l'étudiant(e) est inscrit(e) signifie qu'elle s'engage à assumer la responsabilité administrative de la bourse le cas échéant. La signature doit être celle d'un représentant désigné par l'administration; il peut s'agir, par exemple, du vice-doyen à la recherche (ou de son mandataire) de la Faculté dont relève le programme dans lequel l'étudiant(e) est inscrit(e). Les signatures en provenance de l'institution font aussi la preuve que l'Université d'attache de l'étudiant s'engage à respecter les règles d'AMS en ce qui a trait à l'utilisation des fonds. Ainsi les fonds en provenance d'AMS ne peuvent-ils en aucun cas servir à financer des coûts institutionnels ou administratifs.

Résumé du projet

Veillez proposer une description concise (150 mots maximum) de votre projet, dans un langage simple, mettant en relief la nature du projet proposé et son importance pour le champ de l'histoire de la médecine.

Description du projet (3 pages maximum)

Veillez identifier la problématique, c'est-à-dire la question principale de recherche posée, la replacer dans la littérature afférente et préciser comment vous avez l'intention de mener ce projet à bien (méthodologie, sources utilisées et fonds d'archives à disposition, choix des bornes chronologiques, etc.).

Veillez également fournir les informations biographiques susceptibles de faire la preuve que vous pouvez mener à bien ce projet. Ces informations peuvent inclure une liste de cours suivis ayant un lien avec le projet proposé, une expérience ou des intérêts personnels liés au projet, éventuellement des compétences linguistiques spécifiques.

Evaluation du superviseur

Le superviseur de l'étudiant doit fournir une brève évaluation de la faisabilité du projet de l'étudiant et s'engager à encadrer l'étudiant et sa recherche durant la totalité de la période de financement. Cette évaluation et cet engagement doivent apparaître dans une lettre d'appui, confidentielle, qui sera envoyée sous pli séparé (à la même adresse que le dossier et en respectant également la date limite du 20 février).

CV du superviseur (3 pages maximum)

Le superviseur doit également fournir une version abrégée de son CV qui devra permettre au comité d'évaluation des demandes de faire un choix éclairé. Le CV du superviseur doit en particulier mettre en relief la familiarité de ce dernier avec le sujet de recherche proposé et éventuellement ses activités de recherche qui y seraient liées.

Répondant

Une lettre de référence doit également accompagner le dossier de demande et être elle aussi envoyée directement au secrétaire-trésorier de la SCHM avant la date limite du 20 février 2017. Le répondant choisi doit être suffisamment familier avec le parcours académique du candidat à la bourse, en particulier en ce qui a trait à son expérience dans le domaine de l'histoire de la médecine. Ce répondant ne peut pas être le superviseur du projet et vice-versa.

Relevés de notes

Veillez joindre à votre demande une copie officielle d'un relevé de notes de premier cycle. Les étudiants inscrits en première année qui ne disposeraient pas encore de suffisamment de notes pour que le relevé soit probant, doivent joindre un relevé datant d'années antérieures (niveau collégial, autre formation académique).

Informations concernant d'autres sources de financement

Veillez joindre un document qui fait le détail des autres fonds/ressources dont vous disposez. Ce document doit inclure le nom des institutions/organismes responsables de l'octroi des fonds, la valeur de chaque bourse ou subvention obtenue et le lien que ces fonds auraient éventuellement avec le projet soumis à AMS.

Certificat d'éthique

Les étudiant(e)s dont les projets induisent un recours à des sujets humains doivent nécessairement obtenir un certificat d'éthique décerné par leur Université d'attache ou celle de leur superviseur. Si le certificat a été obtenu avant que le projet ne soit soumis à la SCHM, veuillez SVP le joindre à la demande. Si tel n'est pas le cas, sachez que les fonds ne seront disponibles qu'après qu'une preuve d'obtention dudit certificat a été soumise à la SCHM. Si vous estimez que vous n'avez pas besoin d'un certificat d'éthique veuillez fournir une brève justification.

En signant le formulaire de demande AMS, les candidat(e)s s'engagent à agir conformément avec la déclaration suivante concernant la recherche sur des sujets humains :

« Par la présente, j'affirme que les droits humains et la dignité de chacun des sujets de la présente recherche seront protégés de la façon la plus rigoureuse possible et qu'aucune communication, orale ou écrite, avec ces sujets de recherche ne contiendra de propos susceptibles de porter à confusion ou de laisser entendre que moi-même, ou les gens travaillant avec moi, pourrions offrir une assistance, clinique ou autre, que nous ne serions pas en position de –ou ne voudrions pas- offrir »

Format de la demande

L'ensemble de la demande doit être tapé à l'ordinateur puis imprimé sur des feuilles 8,5/11 et respecter des marges d'1 pouce (haut, bas, gauche et droite). La demande doit être imprimée en recto seulement et la taille de la fonte doit au minimum être de 12 (pas de lettrage condensé ou espacé).

Les pages doivent être numérotées les unes à la suite des autres; le nom du candidat doit apparaître en haut à droite de chaque page. Le numéro de page et le nom du candidat peuvent se trouver dans l'espace réservé à la marge d'1 pouce mais pas à moins de 0,5 pouce du bord de la page.

Langue de la demande

La langue de travail d'AMS est l'anglais. Toutefois AMS encourage fortement l'envoi de demandes en français. Les demandes seront évaluées par des comités composés d'évaluateurs bilingues, comme c'est le cas pour tous les comités d'évaluation d'AMS. Cette politique d'AMS permet que tous les dossiers sans exception soient évalués de façon juste et équitable.

Publications et remerciements

Le présent programme de bourses n'implique aucune restriction en termes de publications. Par contre, AMS et la SCHM se devront d'être nommément remerciés dans chacune des publications qui découleront de la bourse octroyée. Cette marque de reconnaissance de l'appui financier qui a été offert peut prendre la forme suivante :

“Associated Medical Services Inc. (AMS) a été créé en 1936 par le Dr. Jason Hannah, un pionnier dans le domaine des organismes de santé à but non lucratif en Ontario. Avec l'avènement de l'assurance santé, AMS est devenu un organisme de charité qui apporte son soutien à l'innovation dans le domaine de la médecine universitaire et des services de santé, en particulier dans le champ de l'histoire de la médecine et de la santé, de même que dans le domaine de la formation des professionnels de santé et de la bioéthique” AMS se réserve le droit de reproduire le titre et/ou un passage (jusqu'à 100 mots) du rapport de recherche qui aura été produit dans le cadre de la bourse obtenue ou de la demande de financement dans un objectif d'information ou de promotion.

Rapport final

Les étudiant(e)s récipiendaires d'une bourse du Hannah devront absolument soumettre un rapport final à la fin de leur période de financement. Ce rapport devra mentionner les activités développées durant les 3 mois de financement et inclure une copie du rapport de recherche ou de toute autre résultat de recherche. Ce rapport final sera soumis à AMS; une copie dudit rapport devra également être envoyée à la SCHM.

Liste de verification

Avez-vous

- Signé et daté votre demande?
- Inclus les signatures originales en provenance de l'institution qui a accepté d'administrer les fonds en cas d'obtention?
- Inclus vos relevés de notes?
- Vous êtes-vous assuré(e) que le superviseur et le répondant enverraient leurs lettres de soutien au vice-président de la SCHM avant la date limite du 20 février?
- Inclus tous les documents demandés et dans l'ordre requis?
- Gardé une copie de votre demande pour vos dossiers?

Adresse de référence

Pour toute question ou communication ultérieure, veuillez s'il vous plait vous adresser à :

Catherine Carstairs
Chair, History
University of Guelph
50 Stone Road East
Guelph, ON
N1G 2W1

Phone: 519-824-4120 ext. 53185
E-mail: ccarstai@uoguelph.ca